



POLITIQUE POUR LES CONTRAVENTIONS ET VOLS

CLUB DE NATATION MÉGOPHIAS

ATTENDU QUE différents membres / employés utilisent des véhicules en propriété ou en location dans le cadre des opérations du Club de natation Mégophias.

ATTENDU QUE le Club de natation Mégophias veut mettre en place une politique claire considérant le paiement de toute contravention.

EN CONSÉQUENCE, le conseil d'administration approuve la mise en vigueur immédiate de cette politique:

Toute contravention perçue par un membre ou par un employé dans le cadre de ses fonctions pour le Club de natation Mégophias sera assumée par le propriétaire du permis de conduire. En aucun cas, le Club de natation Mégophias sera tenu responsable pour les infractions commises.

Le fautif devra assumer le paiement complet dans les délais prescrits.

ATTENDU QUE différents membres / employés utilisent des locaux fournis par l'UQTR, la Ville de Trois-Rivières ou autres organisations dans le cadre des opérations du Club de natation Mégophias.

ATTENDU QUE le Club de natation Mégophias veut mettre en place une politique claire considérant les vols de biens ou d'argent.

EN CONSÉQUENCE, le conseil d'administration approuve la mise en vigueur immédiate de cette politique:

Le Club de natation Mégophias ne sera pas tenu responsable d'aucun vol ou perte de biens et argent dans les locaux utilisés dans le cadre des activités du Club. Les personnes en cause devront assumer la perte avec leurs assurances personnelles.

Dans le cas d'un vol par négligence (Ex : argent laissé sans surveillance), la personne en cause devra assumer la perte encourue. Aucun remboursement par le Club ne sera accepté.